

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon le 24 décembre 1851.

M. le Rédacteur,

La France n'a pas encore quitté son voile de deuil et les vêtements funèbres de sa honte et de ses larmes ! Paris, Clamecy, Nœuvy, Crest, Aups, Béziers, Largentière, Privas, Mâcon, La Palisse, Garde-Frenet, Digne et tant d'autres villes pleurent encore sur de nombreuses victimes et sur des ruines encore fumantes. Il était donné aux jours d'asservissement où nous sommes parvenus d'attendre des prophètes de mensonges et de ruines, dire à la face des nations que le règne de la France était fini. Joignant les actes aux paroles, ils ont fait un appel aux passions les plus détestables, aux haines les plus terribles, aux envies les plus cupides, et, suivis par des milliers de prosélytes, ils ont semé le meurtre, le brigandage, le viol et l'incendie. Déjà ils chantaient victoire, déjà ils croyaient leur règne arrivé, déjà ils flattaient au milieu de la consternation générale et à la lueur de l'incendie les proies qui fléchissaient leur cœur d'une sauvage joie, mais Dieu qui est grand, qui est juste, qui est miséricordieux, n'a pas permis que de pareils vandales eussent seulement une heure les destinées de la France dans leurs mains. Ah ! s'il n'en avait pas été ainsi, ou en serions-nous ! je frémis en y pensant...

Mais cette terrible catastrophe si heureusement comprimée ne reverrait-elle pas un jour la tête pour nous écraser tous ? Hélas ! je n'ose espérer tant de bonheur. Aux yeux de l'incrédule et de l'impie, cette victoire matérielle remportée sur l'anarchie ne prouve rien, ne signifie rien, mais, à mes yeux, dans la pensée de tous les hommes bien pensants, n'est-ce pas plutôt un avertissement de Dieu ? Tous les états tremblaient sur leurs bases, la terre même tremblait sous nos pas. Une race souterraine ourdisait dans l'ombre les complots les plus sanguinaires et les plus féroces. Ils étaient là, à notre porte, sous nos pieds, les assassins, ces incendiaires, prêts à faire irruption et à nous engouffrer, la mêlée devait être générale, le signal devait partir de la France et aller ensanglantant tous les royaumes. C'en était fait, encore quelques jours et toutes les communes de la France entière devaient s'insurger en masse. En présence d'une insurrection aussi formidable, aussi générale, l'armée aurait-elle pu multiplier ses forces ? Le découragement, la défection et la mort, ne se seraient-ils pas glissés dans les rangs de cette même armée qui vient de prodiguer si héroïquement son courage et son sang pour le salut de la patrie ? Mais le temps des miracles n'est pas passé, la patience de Dieu, si admirable, si miséricordieuse, a bien voulu nous épargner encore un terrible châtiement. Grâce à lui, nous avons triomphé ; mais les hommes eux-mêmes deviendront-ils plus sages ? Si par une protection spéciale du Ciel le souverain actuel de la France a relégué aux gémonies le bonnet phrygien souillé de sang et les haillons hideux du socialisme, est-il bien sûr que jamais l'hydre révolutionnaire ne relèvera la tête ? Le voilà donc le fruit de cette corruption ignominieuse, de ce cynisme, de cette impiété toujours croissant dans toutes les classes de la société. « Enrichissons-nous ! » tel a été le cri, le mot de passe de tous les hommes qui voulaient avant tout le bien-être matériel. Et pour s'enrichir, ils conviaient des écrivains à toutes les orgies de la pensée, et pour s'enri-

chir, ils personnaient l'égoïsme et la cupidité, et pour s'enrichir ils conspiraient dans l'ombre et faisaient entrer la haine dans le cœur de pauvres dupes qui couraient à la suite d'un bonheur chimérique. Le temps ne sera-t-il pas bientôt passé de faire les esprits forts et d'espérer des délices impossibles ? En présence du fruit de leurs œuvres, ne reculeront-ils pas effrayés, les contempteurs de tout ordre social, ces mécontents de tous les partis ? Oh ! qu'on y prenne garde, l'anarchie a poussé de profondes racines en France, les hommes de désordre convergent tous vers une haine violente au fond de leur cœur, la barbarie fait toujours sentinelle prête à crier aux armes à la moindre occasion.

Le pays vient de se prononcer, la majorité veut le maintien du président de la république. Tous les hommes seront-ils assez sages pour faire abnégation de leur parti et seconder efficacement ce chef du pouvoir que Dieu a placé si haut en France ?

Mais, bonours-là, pour aujourd'hui, nos réflexions, il y en aurait tant à faire si on le voulait. Abordons des détails qui répugnent à mon caractère et que pourtant je ne dois pas passer sous silence. Je vais vous parler des œuvres de l'anarchie ; je vais vous reporter aux mauvais jours de 1793, mais, cette fois, au moins, après le crime vient la punition.

L'année une fois vaincue à Paris n'a pas osé monter de nouveau la tête. Elle a emporté une partie de ses blessés et est entrée dans ses bouges infects. L'armée a perdu environ 90 hommes tués et une centaine de blessés plus ou moins grièvement ; l'anarchie peut bien compter un millier de morts et peut-être bien autant de blessés. Trois fougères montagnards ex-représentants qui ont voulu être les chefs de leurs barricades, se sont endormis dans l'éternité. Les noms de ces hommes vous les savez : Baudin, Esquiros et Doussols. Ceci est justice. Plusieurs autres ont été blessés et sont entre les mains de la justice.

Lyon, je suis heureux de le dire, a été protégé d'une manière visible. Notre-Dame de Fourvières placée entre le Ciel et notre cité, intercède sans cesse pour nous. Certes, les complots et les projets n'ont pas manqué ; les plans n'ont pas fait défaut, mais Dieu n'a pas permis que le sang ensanglantât nos rues. Quelques milliers de vanriens ont été arrêtés parmi les quels, hélas ! il y a des innocents ; mais comment faire autrement ? Il y avait bien une bande de cinq à six mille coquins qui venaient recruter leurs frères de Lyon ; il y a bien eu jonction à Villars, petit bourg au milieu des bois et des étangs, à cinq lieues de Lyon ; de là, après avoir recruté tous les garnements des environs on devait bien arriver à l'improviste sur Lyon, mais, par esprit de charité, un régiment de Cuirassiers et quelques bataillons de troupe de ligne ayant un général en tête, leurs sont allés fraternellement au devant et quand ils les ont abordés ils les ont pourchassés le plus fraternellement du monde malgré la vive opposition de ces chevaliers de la démocratie qui ont été heureux de se sauver à toutes jambes dans toutes les directions, laissant un grand nombre de prisonniers et des martyrs au pouvoir de l'armée. Quelques-uns sont noyés, d'autres se sont égarés dans les bois où, infortunés comme des bêtes fauves, ils n'ont pas tardé à être pris. Depuis, quelques-uns ayant été aperçus par la troupe, rôdant et armés, celle-ci n'a pas balancé à les fusiller quand ils ont voulu faire de l'opposition. Toute la France doit pourtant bien savoir que depuis trois semaines l'opposition est souverainement défendue.

Mais qu'est-ce que cela auprès des horreurs qui se sont passées en d'autres contrées ? Et combien le mal aurait été encore plus grand si des hommes d'énergie et de dévouement ne s'étaient montrés au premier rang de la défense ! Nous, enfants de Lyon, nous avons été protégés par cette main d'en haut qui s'étend si merveilleusement sur notre cité, mais combien moins heureux que nous expirer dans la misère, les larmes et le désespoir !

Il y a deux ans, un livre parut, il portait pour titre : *Le lendemain de la victoire*. Eh ! bien, ce livre, lisez-le et vous verrez si tout ce que dit l'auteur ne s'est pas passé dans certaines contrées ; et pourtant ce n'est que le commencement de la fin.

D'autre part, voulez-vous connaître au net l'aspect de ces mêmes contrées au pouvoir de l'anarchie pendant quelques jours ? Lisez certains passages de la première partie du Montagnard, la description de ces bandes hideuses de patriotes, et vous vous convaincrez que M. de Bayancourt n'est pas resté en dessous de la vérité.

Détournons avec horreur les yeux de Béziers (Hérault) ; il s'y est commis tant d'atrocités que ma plume se refuserait à vous tracer de si honteuses lignes. Pleurons et gémissons sur tant de pauvres victimes, sur d'innocentes vierges devenues la proie de la démagogie triomphante et prisons pour ces pauvres soldats massacrés et passons en priant Dieu de ne plus permettre de tels excès.

Transportons nous à Clamecy ; cette infortunée ville vient de tomber au pouvoir de l'anarchie qui y règne en despote et fait exécuter les ordres les plus barbares. Des barricades sont élevées. Six mille insurgés sillonnent les rues et mettent les villes à sang. Des haines particulières s'assouissent. Vous content d'avoir massacré trois gendarmes, ou délibéré si on ne les torturera pas. Mais bientôt après arrive la troupe, des engagements ont lieu, des insurgés tombent mortellement frappés, et de combat en combat, la victoire reste à l'armée.

Savez-vous ce qui est arrivé à Balarieux ? Attaqués par une population en délire, les gendarmes de cette petite ville s'étaient retranchés dans leur assemblée pendant deux heures ils ont soutenu avec un courage admirable un assaut pendant lequel trois d'entre eux sont morts. La femme d'un d'eux a été également tuée... Voyant leurs efforts repoussés, les insurgés ont en recours à un moyen infernal, ils ont mis le feu à la caserne. Un pauvre enfant converti de blessures cherchait à s'échapper de la caserne en feu. Les insurgés l'ont saisi et précipité dans les flammes !

Toutes les communes situées entre Clamecy et Coulanges ont eu leur élément et leurs massacres. Dans un petit village du nom de Pousseau, le maire de la commune, vieillard de 80 ans, fut odieusement assassiné. Parce qu'il s'était opposé à l'établissement de ces sauvages, il tombe frappé de six balles.

A Nœuvy, 900 insurgés ont régné en souverains. Ils ont commis tous les brigandages possibles. Le vénérable curé de cette paroisse, n'osant que son zèle, voulut exhorter la foule à se calmer et à rentrer dans le devoir. Pour toute réponse on lui tira un coup de fusil à bout portant et la balle lui traversa la poitrine.

A Crest, petite ville de 6,000 habitants, dans le département de la Drôme, il y a eu ruines et carnages. Trois jours et trois nuits on s'est battu ; la ville était barricadée, les portes et les fenêtres closes hermétiquement, la cons-

tervation générale. Des hommes de cœur s'unirent à la troupe, deux régiments partirent, l'un de Lyon, l'autre de Grenoble ; l'artillerie vomit la mitraille et les canons rouges... Les insurgés s'emparèrent de trois missionnaires et du curé de Crest qu'ils placèrent au premier rang pour que l'armée en les voyant ne fit pas feu sur eux. Mais le colonel commandant, fit brusquement tourner deux bataillons à gauche ; on enleva les prêtres et on put faire feu tout à l'aise sur cette bande de pillards. Trois cents insurgés restèrent morts sur le champ de bataille et beaucoup de blessés furent emportés par les leurs. La troupe fut assez heureuse pour perdre peu d'hommes et bientôt après elle fut maîtresse de toutes les positions. Aujourd'hui l'ordre y est parfaitement rétabli, mais les mesures sont d'une sévérité terrible. Du reste, c'est ainsi organisé dans presque toute la France. Tout individu pris les armes à la main en faisant résistance à la force armée est fusillé sur le champ. Après le combat décisif de Crest on voyait des femmes éplorées parcourir les rues de la ville et les alentours appelant un père, un époux, un fils ! Hélas ! que de pauvres dupes de la démagogie se sont fait massacrer !

Le département des Basses Alpes a été entièrement au pouvoir de la démagogie ; le sous-préfet de Forcalquier arrêté, garrotté, bâffoué, blessé, menacé de mort. Sa femme a été pendant 36 heures sous une perpétuelle menace de la même nature, toutes les autorités emprisonnées, tous les hommes d'ordre, tous les riches désignés à la fureur des assassins. Le drapeau rouge fut arboré à Digne, à Manosque, à Banlonnette, à Forcalquier. L'année une fois lancée ne s'arrêta pas en si bon chemin. Le préfet du département avait été obligé de s'enfermer dans la citadelle de la ville gardée par une trentaine de jeunes soldats. Qu'importait à l'anarchie la présence du préfet dans cette petite forteresse ? Des soldats de la démagogie furent placés aux alentours avec ordre de faire feu sur le premier qui oserait sortir de la citadelle ou y entrer pour porter de la nourriture. De cette manière on espérait prendre le préfet par la famine. Les promesses les plus innocentes de l'anarchie triomphante furent celles-ci :

« Les caisses publiques et particulières pillées, riches rançonnées, les provisions du grand séminaire enlevées, les élèves obligés d'en sortir et d'errer dans les rues au milieu de la nuit, etc. » Maintenant, par système d'intimidation, hommes influents arrêtés et incarcérés menacés de mort, dispositions d'exécution, etc. Heureusement des régiments de troupe de ligne arrivaient d'Aix et de Marseille ; les généraux de la société se sont donné peur. Ceux qui gouvernaient à la préfecture de Digne ont pris la fuite et une bande de trois ou quatre mille ayants été rencontrée par un régiment de ligne fut battue et culbutée sous les murs d'un petit village appelé Mée et où ils ont laissé une soixantaine de morts. Cette déroute mit le comble au découragement de tous ces braves qui jetèrent leurs armes et s'enfuyèrent dans toutes les directions. On vint bientôt à bout de ceux qui étaient restés dans les villes ; on en fit un grand nombre prisonniers, le reste prit la fuite. Aujourd'hui le département des Basses Alpes est à peu près complètement pacifié et le règne de la loi recommence.

Le département de l'Ardèche a eu aussi sa part de sang et de victimes. L'Argentière surtout a été témoin des exploits de la démagogie. Cette petite ville était gardée par soixante ou quatre-vingts soldats seulement.

Dix-huit cents pillards s'étaient réunis et avaient décidé de s'emparer de la ville. Ils arrivèrent donc en masse et montèrent à l'assaut avec une grande rage et des cris terribles, mais ils furent repoussés. Trois fois ils revinrent à la charge et trois fois ils subirent le même sort. De bons et braves habitants, voyant quels dangers courait la ville et craignant que les soldats et la brigade de gendarmerie, accablée par le nombre, fût massacrée se portèrent sur le lieu du combat et payèrent de leur personne. Aussi, malgré tous leurs efforts, les vandales furent repoussés et laissèrent une quarantaine de morts sur le champ de bataille. De là ils se mirent sur Joyeux et sur la Beaume qu'ils marquèrent de leur sang et ce qui resta se dispersa dans les montagnes. A peu près en même temps une bande considérable s'avancait sur Vals et Aubenas pour y porter le meurtre et le pillage. Heureusement il se trouva dans ces localités des hommes d'énergie et de patriotisme ; M. le maire de Vals convoqua le conseil municipal qui resta en permanence. Toute la saine population se leva en masse et reçut des armes et des cartouches, et tandis qu'une partie de ces hommes de bonne volonté faisait bonne garde dans la ville, une portion faisait des patrouilles intérieures et extérieures pour contenir ceux qui auraient voulu prêter main forte aux anarchistes ; la troisième portion ayant à sa tête le frère du maire du Vals, M. Champanhet, jeune officier de marine en congé, s'était portée au devant des agresseurs, sur la route d'Entraignes. Dès onze heures du soir on entendit les chants des pillards, ces chants odieux qui servaient de prélude aux saturnales de 1793, et aussitôt la population de Vals se mit en mesure de leur résister. Deux parlementaires demandant le passage à travers du bourg pour leur bande, s'avancèrent ; on les conduisit à la mairie où ils furent retenus prisonniers. Peu de temps après deux autres parlementaires parurent, on les fit également arrêter. Enfin le chef des brigands s'avança à la tête de plus de cinq cents hommes armés et demanda qu'on lui rendit ses parlementaires. M. Champanhet répondit que les parlementaires étaient prisonniers et qu'ils y resteraient. Le chef des brigands voulut alors forcer le passage, mais M. Cham-

panhet intrépidement qu'il avait l'honneur de commander d'empêcher le passage, ils se firent massacrer jusqu'au dernier plutôt que de le leur livrer.

Le chef des brigands déclara qu'il accordait dix minutes et si au bout de ce temps on n'avait pas rendu les parlementaires, il ferait couler le sang et massacrer tout ce qui s'opposerait à son passage. L'officier de marine répondit que cet intervalle ne changerait rien à sa résolution. Alors le chef des brigands ordonna à sa troupe d'avancer. M. Champanhet fit aussitôt le commandement à ses citoyens : « À prêttes armes ! fusils en joue ! » A l'aspect de ces fusils qui les couchèrent en joue avec un si merveilleux ensemble, tous les brigands prirent la fuite en menaçant d'un prochain retour, mais ils n'ont pas reparu, et leur bande désorganisée s'est jetée sur les localités voisines où elle a prodigué le pillage, l'incendie et le viol dans toutes les maisons isolées et sans défense. Des assassinats ont été commis, le deuil est entré au sein de beaucoup de familles et le pays dont j'ai foulé le sol au mois d'août dernier est dans la consternation la plus grande. Mais qu'est-ce que c'est que tout cela, grand Dieu, auprès de tout ce qui a ensanglanté le département du Var !!!

M. L. M. C.

(A continuer.)

FRUBBROU.

LA CONDAMNATION DU GENERAL GUSTINES.

(Suite.)

Un hasard heureux me rendit maître de Mayence, continua Custines. Le brave Houclard ayant reçu une blessure honorable, je l'envoyai porter la sonation au gouverneur. Son air menaçant, la blessure qu'il avait reçue, la manière énergique avec laquelle il s'exprimait, tout cela en imposa au gouverneur, qui se rendit. Pour conserver cette ville, il fallait s'emparer de Francfort ; d'un autre côté, un décret portait que les troupes de la république seraient payées en argent sur le territoire ennemi ; je n'avais pas unécu. Je résolus donc de prendre Francfort, afin de faire contribuer les banquiers de cette ville ; c'est ce que je fis.

Mais pourquoi, demanda le président, au lieu d'ordonner au commandant que vous aviez placé dans cette ville de sortir les canons des arsenaux et de les placer sur les remparts, ne les y avez-vous pas placés vous-même deux jours auparavant, quand vous avez été à Mayence ? Sans doute, répondit Custines, mais il au-

rait fallu en avoir le temps. J'avais plusieurs postes à occuper pour empêcher l'ennemi de pénétrer. Il fallait que je surveillasse ses mouvements dans les montagnes. Je savais que le commandant que j'avais mis à Francfort était un excellent officier, très bon ingénieur ; qu'il s'était battu dans sa patrie (la Hollande) contre les prussiens ; c'étaient ces considérations qui me l'avaient fait choisir. Je suis arrivé à Francfort une demi-heure après sa prise. Nous étions déjà près de la tour lorsque l'on nous dit que les prussiens venaient de s'en rendre maîtres, et qu'elle n'avait tenu que deux heures. J'en fis ému ; car, qui aurait pu prévoir que ce commandant laisserait entrer la veille dans la ville 500 charpentiers qui, au moment de l'attaque, ouvraient les portes de la ville ? Pouvais-je prévoir qu'une ville qui a de larges fossés remplis d'eau, qui a des ponts-levis ; pouvais-je prévoir qu'ils resteraient baissés au moment de l'attaque, et que les ennemis passeraient sur ces mêmes ponts-levis pour entrer dans la ville ? Non, sans doute. Je regrette, autant que tout bon français, nos braves frères qui sont tombés sous le couteau des assassins. Heureusement le nombre ne fut pas aussi grand que l'on avait pensé d'abord. La garnison était composée de deux mille trois cents hommes ; eh bien ! onze cents furent faits prisonniers, huit cents se sont sauvés, et le reste a été massacré.

Avez-vous donné l'ordre du 5 juin, demanda le président à Custines ? Oui, j'ai donné ordre de mettre à mort, tous

les lâches qui abandonneraient leurs drapeaux.

Mais, répliqua l'accusateur public, la loi vous défendait de faire des règlements portant peine de mort. Vous pouviez faire des règlements pour la police militaire, mais non prononcer sur la mort. — J'ai fait ce règlement, parce que la désertion était extrême. Je l'ai fait par excès de zèle ; d'ailleurs il n'a point été exécuté, et ne pouvait l'être qu'après un jugement préalable. — Mais, ceux que vous avez fait fusiller à Spire n'ont point subi de jugement préalable ? — Quant à ce que j'ai fait à Spire, j'en ai rendu compte à la convention nationale, qui a approuvé ma conduite. D'ailleurs, si pour ce fait il faut que je porte ma tête sur l'échafaud, je saurai y marcher avec calme et sérénité. — Pourquoi avez-vous demandé au commandant de Strasbourg qu'il vous donnât par écrit l'état de l'artillerie de cette place ? vous savez que la loi le défend expressément. — Quoi ! pour le général ? — Oui, pour le général ; vous pouviez lui en demander l'aperçu verbalement, mais non par écrit. — J'ignorais cette loi.

Zimmermann, Allemand de nation, déposa (par l'organe d'un interprète) que, dès l'entrée des troupes de la république en Allemagne, il fut trouver Custines pour lui offrir de lui livrer Manheim. L'accusé reçut son offre avec assez d'indifférence ; néanmoins il lui ordonna de faire pour cet effet toutes les démarches nécessaires, et même d'entrer, si besoin était, en négociation. Le dépositaire ne manqua point de s'assurer de gens adroits et intelligents sur lesquels on pouvait compter. Étant de

retour de Manheim, ajouta le dépositaire, je revins faire part à Custines de ma mission, et lui demandai deux mille hommes, dont huit cents d'infanterie et douze cents de cavalerie, pour faire une fausse attaque, et trois ou quatre canons pour tirer sur le château dans lequel était la princesse douairière, qui, effrayée, n'aurait pas manqué d'engager ses gens à se rendre. Pour effectuer ma promesse, je choisis le jour de la fête de l'électeur palatin.

Custines me répondit qu'il fallait que je patientasse encore deux mois et demi pour l'exécution de ce projet, c'est-à-dire jusqu'au commencement de mai, temps où les Prussiens ne manqueraient pas d'être arrivés.

L'accusé, interrogé sur ce fait, répondit : A peine j'eus mis le pied en Allemagne, que tous les fous de ce pays sont venus me trouver ; ils voulaient tous me livrer leurs villes, et lorsqu'il fallait agir, il n'y avait plus personne. On m'avait dit qu'on me livrerait Manheim moyennant douze cents mille livres ; je mandai ce fait au conseil exécutif, qui m'envoya sur-le-champ la somme. Je la gardai dans ma poche pendant plusieurs jours ; je n'ai vu venir personne pour gagner cet argent. Je disais d'attendre jusqu'au mois de mai, parce que je pensais que l'armée de la Moselle se mettrait en marche dans ce temps, pour se joindre et agir de concert avec l'armée du Rhin.

Le témoin continue sa déposition, et observe qu'en général, en Allemagne, Custines était accusé d'avoir voulu livrer les députés

qui étaient à Mayence, comme Dumouriez, avait livré les autres à saint-Amand. On alléguait pour raison que deux femmes que Custines avait dans Mayence avaient été averties le 29 mars, c'est-à-dire vingt-quatre heures avant qu'il n'ordonnât la sortie de l'artillerie et de sept mille hommes, parmi lesquels étaient les représentants du peuple.

A cet égard l'accusé répliqua qu'il n'avait point de maîtresses, ni dans Mayence, ni ailleurs ; que les deux femmes dont parlait le dépositaire étaient des patriotes qui lui avaient demandé la permission de venir le voir pour s'informer des progrès de la révolution française, à laquelle elles prenaient le plus vif intérêt.

Quant au parallèle que l'on fait entre moi et Dumouriez, je ne vois pas quel rapport il peut y avoir entre moi, qui ai toujours servi la patrie en homme d'honneur, et un bas intrigant tel que Dumouriez.

J'ai écrit à Custines, continua le témoin, par l'intermédiaire de Thonvenot, que les Prussiens arrivaient, qu'ils avaient passé le Rhin, et qu'il eût à prendre ses précautions. Custines ne m'a fait aucune réponse. Je n'ai jamais vu cette lettre, répondit l'accusé, et comment l'aurais-je vue ? J'arrivai de Paris. Ce ne fut qu'entre Worms et Mayence que j'appris l'arrivée des Prussiens ; encore n'étais-ce que leur avant-garde qui se trouvait déjà passée. Je balançai si je les attaquerai ou non. Je suivis ce dernier parti, parce que je craignais d'engager les troupes de la répu-

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 15 JANVIER 1852.

Première page:—Correspondance Lyon-naise. Feuilleton:—La Condamnation du Général Custines.—(Suite.)

L'éclatante réparation religieuse accomplie par Louis-Napoléon en restituant l'Église de Sainte-Genève de Paris au culte catholique, inspire à l'Univers les réflexions suivantes :

Le nom de Sainte-Genève est grand devant Dieu et devant les hommes. Sa sainteté future fut promise et sa virginité consacrée, dans des circonstances graves pour l'Église, par saint Germain d'Auxerre, le vain-pour de Pélagie en Occident. Vénérée du pape Chilpéric, père de Clovis, elle en eut des grâces inespérées. Clovis et saint Germain l'armèrent. Elle sauva deux fois Paris de la flamme, avec une efficacité, une prudence et un courage incomparables. Dieu, fléchi par ses prières, daigna préserver cette cité des fureurs d'Attila. Depuis, son nom a figuré glorieusement dans toutes les grandes époques de nos traditions nationales. Durant l'invasion des Normands, ses saintes reliques firent un bouclier derrière lequel les Parisiens espèrent et vainquirent. Sous Louis VI, en 1129, protestant professionnellement pour la première fois, elles délivrèrent Paris du "mal des arriens," à l'heure même où ce fléau sévissait avec la plus grande intensité. Innocent III consacra la mémoire de ce prodige par l'insertion d'une fête anniversaire. Au quatorzième siècle, elle inspira miraculeusement Jeanne d'Arc. Dans les guerres civiles excitées par le protestantisme, le François Ier à Louis XIII, toutes les reines l'ont spécialement honorée. Elle fut l'âme des ligueurs. Louis XV, délivré par son intercession d'une maladie mortelle, lui fit construire, pour perpétuer le vœu auquel sa guérison fut attribuée, le temple que Louis-Napoléon rend aujourd'hui à l'Église.

En 1791, à la mort de Mirabeau, M. de Pastoret, au nom du département de Paris, vint demander à l'Assemblée constituante de consacrer la nouvelle Église de Sainte-Genève à recevoir les cendres des grands hommes et d'ordonner que les cendres d'Honoré Riquetti (1) y fussent déposées. Le lendemain 4 avril, sur le rapport de Chapelier, l'Assemblée ratifia par un décret la demande du département et vota la célèbre inscription: "Aux grands hommes la patrie reconnaissante." Nous n'avons pas à nous occuper de la pompe des funérailles de Mirabeau. Notons seulement une critique fort singulière, si l'on suit :

Insigne pantalonnade des Pères Conscript. "La pétition du département a en son plein effet... Voilà donc les Pères conscripts se constituant sans pudeur arbitres de la renommée et distributeurs de brevets d'immortalité. Non contents d'avoir usurpé les droits de la génération présente, ils usurpent encore ceux des générations futures. Ce ne sera donc plus à l'histoire à juger les morts, ni à la postérité à faire les réputations; ainsi l'ont décidé les faiseurs de décrets; et pour montrer ce qu'on doit attendre de la sagesse de leurs décrets, c'est à un homme sans mœurs, sans probité, sans âme, qu'ils décernent la première place dans le temple du civisme, on doit être placés les images des bienfaiteurs de la patrie... tels étaient Belzunce, ce digne évêque de Marseille... Sally, Villars, Montesquieu. Au lieu de ces grands hommes, les Pères conscripts ont accordé les honneurs de l'apothéose à un Descartes rêvant fumeux par les écartés de son imagination, et dont le nom est fait pour le pays des chimères; à un Voltaire, adroit plagiaire, qui eut l'art d'avoir l'esprit de tous ses devanciers, et qui ne montra d'originalité que dans la finesse de ses flagorneeries; à un écrivain scandaleux qui pervertit la jeunesse

(1) Prénom de Mirabeau.

par les leçons d'une fausse philosophie, et dont le cœur fut le trône de l'envie, de l'avarice, de la malignité, de la vengeance, de la perfidie et de toutes les passions qui dégradent la nature humaine.

"Si cet établissement subsiste, il servira de réceptacle à la tombe académique moderne, à tous les petits ambitieux, etc., etc. Si jamais la liberté s'établissait en France, et si jamais quelque législature, se souvenant de ce que j'ai fait pour la patrie, était tentée de me décerner une place dans Sainte-Genève, je protesterais hautement contre ce sanglant affront. Qui, j'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que d'avoir à redouter un si cruel outrage."

Savez-vous qui parlait ainsi? c'était Marat. Hélas! il n'échappa point à la canonisation des hébertistes, et il fut avoué qu'il avait bien mérité. Cela n'empêche point qu'au fond des caves d'où il flagella la Constituante, en 1791, ne pénétrât quelquefois jusqu'à lui un rayon de bon sens.

Ce fut en novembre 1793, pendant les grandes guillotines et les grandes apostasies, dans ces jours néfastes où toutes les églises étaient vendues et démolies, que la chaise de Sainte-Genève fut portée à la Monnaie, et les reliques qu'elle contenait brûlées en place de Grève. La philosophie triompha alors dans la personne de Chabot et d'Hébert. Nos bis in idem. Malgré l'appui à peu près unanime des sections, elle rencontra cependant des chrétiens et surtout des chrétiens invincibles. De prêtres fuyant, bravant la fureur des terroristes, allaient toujours aux églises tant qu'elles restèrent ouvertes. On leur fit l'honneur de les enchaîner, car la chaise de Sainte-Genève fut enlevée de nuit; on leur fit ensuite l'honneur plus grand de les enchaîner. Chabot et Hébert en parlèrent au conseil-général :

"On nous ennuie; les filles et les femmes publiques se font dévotes; les prêtres les soulèvent; ne pouvant plus faire ouvertement leur commerce infâme, elles vont dans les églises avec des bréviaires; elles veulent faire ruisseler le sang sur les pavés; elles veulent renouveler avec les prêtres la Saint-Barthélemy."

Les bons prêtres ne se contentaient pas ainsi, au dire de l'hébertiste. Il offrait pour exemple ceux qui venaient, ce jour-là, fraterniser avec la Commune, et dont il est fait mention en ces termes: "Plusieurs ci-devant prêtres, la plupart époux et pères, viennent abjurer leurs vices et déposent leurs lettres de prêtrise." (Ibid.)

Nous n'entrerons pas dans les détails des profanations dont l'Église Sainte-Genève fut l'objet. Toutes ces folies sont résumées par le mot connu: "On n'a pu dépanthéoniser Marat, mais qui pourra démaratiser le Panthéon?"

Napoléon premier Consul, fit effacer le titre de Panthéon. Il rendit ensuite le décret qui dans une séance du Conseil-d'Etat, il avait dit "qu'il était ridicule de changer ainsi la destination d'une église," et "qu'il aviserait également à rendre à la prière l'église qu'on élevait alors sous le titre de: Temple de la Gloire (aujourd'hui la Madeleine)." Par un autre décret (1806), Napoléon créa un chapitre de chanoines pour desservir Sainte-Genève.

Louis XVIII rétablit solennellement le culte public dans cette église, qui fut consacrée et bénie par Mgr de Quélen. L'Évêque de Troyes, Mgr de Boulogne, prononça, dans cette occasion, le discours où il fit cette apostrophe, qui déclara si cruellement alors les oreilles des libres-penseurs: "Sortez, restes impurs, etc." Jusqu'à la révolution de 1830, la Congrégation des Missionnaires de France, de M. Fabbé Rauzan, fut chargée d'y exercer la charge pastorale.

Nous ne voulons pas récriminer contre la dynastie d'Orléans, ni contre les hommes d'Etat qui l'ont si bien servie, pour les principes dont elle était l'expression, et si mal, pour son bien et pour le nôtre. Disons seulement qu'entre les coups de cette main, celui qui pèse le plus sur sa destinée, c'est d'avoir descendu de son piédestal la patronne de Paris, et d'avoir fait disparaître au fronton du temple la détestable formule de la gloire humaine,

oubliant cet anathème des saintes Ecritures: "Ce qui est grand aux yeux des hommes est en abomination devant Dieu."

Les socialistes de 1848 comprirent le mystère du Panthéon, et ils essayèrent de l'approprier enfin aux convictions imposées par ce mot. Le peintre Chenavard fut chargé d'en décorer les murailles d'une sorte de philosophie de l'histoire au point de vue du panthéisme symbolique. On n'a pas oublié les réclamations qui ont eu lieu à ce sujet, ni les réponses hypocrites de la presse démagogique.

Aujourd'hui satisfaction est donnée. L'élu de six millions d'hommes répare, au nom du peuple, le sacrilège commis au nom du peuple. Notre espoir est que cette acte inaugure des temps nouveaux. Nos églises ne seront pas encore une fois dévastées et converties en clubs. Aussi implorons-nous du fond du cœur Sainte-Genève, afin qu'elle ressaisisse efficacement le patronage qui lui est remis. Cette fois, en préservant Paris des barbares, elle en préserva l'Europe entière.

Prosélytisme anglican.

Voici comment s'exprime un journal anglais, The Hall-Advertiser, au sujet du prosélytisme protestant en Irlande; c'est un article auquel le Montreal Witness ferait bien de prêter quelque attention:—

"La comédie de la réforme de 1825 continue maintenant ses progrès dans toute l'Irlande. Tous les vieux contes commencent à revivre, et les légendes sur les paysans irlandais qui adoraient les idoles de pierre, font actuellement le sujet de toutes les conversions. Nous avons tous entendu dans les derniers mois, qu'on a fait grand bruit dans le diocèse de Cashel de la conversion d'un grand nombre de catholiques à la foi protestante. Nous apprenons que les convertis appartiennent tous au bas peuple et qu'ils l'ont leur revenus semestriels des fonds créés par les personnes qui s'adonnent au prosélytisme. L'évêque de Cashel trouvait l'église pleine de personnes désirant l'imposition des mains épiscopales et palpitant du désir de rendre témoignage de leur horreur du péché. Aussi le révérend docteur Darby fit distribuer parmi eux des habillements en abondance et tout ce qui manquait à leurs premiers besoins. Jusque là, l'œuvre de la conversion avait un plein succès; mais dès lors les difficultés surgissent. Le dimanche suivant le plus grand nombre des convertis, bien mis aux frais d'amis du prosélytisme, se présentèrent aux chapelles catholiques de Don, Cappamore et Nicker, toutes dans le voisinage de l'église de Drogheda, et déclarèrent solennellement, en présence des congrégations catholiques assemblées, que la fin et le froid leur avaient fait prendre l'apparence de se convertir, et qu'ils étaient dans leurs cœurs aussi bons catholiques qu'ils le furent en leurs consciences, mais qu'ils n'avaient jamais été. Après qu'ils eurent exposé les motifs de leurs actions, un grand nombre furent de nouveau acceptés dans le sein de l'Église de Rome. Mais qu'arrive-t-il?... Lorsqu'ils ne furent plus trouvés dans les églises anglicanes, on leur demanda la restitution de leurs vêtements, comme étant donnés à des protestants et non pas à des catholiques. — Les prétendus convertis refusèrent en disant que les vêtements qu'ils avaient reçus étaient la récompense de leur soumission aux rites de la confirmation. Les paysans, nonobstant toutes les contraintes exercées sur eux, persistent à garder les vêtements, disant toujours qu'ils ne sont pas le prix de leurs âmes, mais du scandale qu'ils ont donné à leurs coreligionnaires sur toute la terre.

"N'est-il pas déplorable, n'est-il pas humiliant de voir servir les dons charitatifs des personnes pieuses et zélées à faire des hypocrites et des imposteurs, à les entraîner ensuite à violer les cérémonies les plus sacrées de la société chrétienne? Nous craignons beaucoup que nos missionnaires ne soient les personnes les moins scrupuleuses qui vivent sur la terre. Si seulement ils ont l'espérance de puiser abondamment dans les poches du peuple crédule et de se procurer une vie luxueuse et opulente, il leur est parfaitement indifférent dans quelle condition se trouvent les es-

prits à qui ils donnent le nom de convertis. Les colporteurs en Irlande sont regardés comme des hypocrites qui vivent aux dépens de ceux qui les croient convertis. Les ministres de l'Évangile et tous ceux qui font profession de prêcher la charité, vivent dans les débauches, dans l'opulence, flattent tous les vices d'un peuple corrompu, auquel ils devraient enseigner les mœurs, enseigner les dogmes de la foi, montrer la voie du salut. Ils ne cherchent que leur fortune et leur bon plaisir dans les injures et les calomnies, ils ont une haine insatiable contre des frères, qui, quoique séparés d'eux par la différence de croyance, restent des frères qu'ils devraient aimer et secourir dans l'infortune, qu'ils devraient soulager, quand, faibles et misérables, abattus par la faim, par les souffrances, par un froid insupportable, il ont la mort devant les yeux et succombent sans merci, s'ils ne veulent malgré eux trahir la foi de leurs pères. C'est ainsi que nos missionnaires comprennent la charité, c'est ainsi qu'ils emploient l'argent qui leur est donné pour soulager les faibles et pour contribuer par leur zèle et leur dévouement à la conversion et au salut des âmes."

Le Montreal, voulant devenir grave, ne nous trouve pas sérieux; il nous consille ingénieusement de nous taire. Il nous faudrait bien contempler à cette invitation libérale, car elle ne prête guère à la réplique; mais nous dirons encore (parlant de la licence) que le journal en question ferait mieux d'avancer dans quel but ce qu'il appelle sa politique n'a-t-elle jamais été que le dénigrement redoublé d'un homme au profit d'un autre homme; pourquoi le Montreal ne connut jamais de meilleure polémique que l'impure contre M. La Fontaine en unisson à des hymnes continuel en l'honneur de M. Papineau et de ceux qui approuvaient la position de l'Assemblée de St. Maurice. Le Montreal, en un mot, en appliquant de la sorte sa maxime de soutenir "les principes et non les hommes" n'a-t-il pas constamment proféré le mépris de nos institutions et l'attachement le moins équivoque à un gouvernement étranger? N'a-t-il pas professé systématiquement l'insulte envers le pays tout entier en flétrissant sa législation, confondant à la fois les représentants du peuple et les ministres dans ses déclamations haineuses? — Voilà le fond de la plume que du Montreal; elle peut-être à ses yeux bien démocratique; mais nous avons cru que le bon sens qui doit être l'âme de toutes les polémiques, devait inspirer au Montreal une manière plus sérieuse de prêcher des réformes que celle d'exalter M. Papineau afin de chercher, par là, querelle, sans discussion, à M. La Fontaine.

Quel bien ont produit ces déclamations? quel bien pourront elles jamais produire? Le Montreal se fâche des débauches que s'attire elle-même cette démocratie d'un nouveau genre; il a raison; pour lui rendre parfaitement justice, on se contente de la siffler. Quant au résultat des élections, auquel revient le Montreal, il ne signifierait absolument rien s'il fallait l'interpréter comme le fait ce journal dans un sens à vouloir dire que le peuple vient de députer au parlement des représentants qui, à l'instar de l'organe d'émancipation, n'auront qu'à s'éponoumer dans le vide.

Nous croyons plus véritablement à la liberté de penser que le Montreal ne la pratique. On ne conçoit pas de quel droit ce journal conteste aux autres feuilles celui de le contredire ou l'avantage de le faire avec succès. Qu'il veuille expliquer les omissions de polémique que l'équité lui reproche, il aura encore assez à faire. Quant à prescrire à l'opinion de la suivre dans ses digressions haineuses pour en approuver la méthode ou le but, quel qu'il soit, c'est exiger l'absurde et vouloir à peu près l'impossible. Nous le retrouverons, s'il le desire, sur un terrain mieux approprié aux convenances ainsi qu'à l'utilité du journalisme; sur l'ordre de la discussion des mesures qu'exigent les besoins publics et, successivement, de celles qu'il serait du devoir de la législature du pays de procurer si elle est en état de le faire. Même sur ce chapitre, nous baisserions le Montreal libre de penser ce que bon lui semblerait sans lui imposer l'obligation de se taire, pourvu qu'une bonne fois il vou-

lût aborder une thèse politique et la raisonner en peu. Il a parlé de son programme. Qui sait si le Montreal est jamais un programme? Sa rédaction n'a encore communiqué ce secret à personne.

Lorsqu'un journal, adoptant un système quelconque proclamé par un autre journal, s'en fait le partisan et n'en devient le défenseur, ce fait seul exprime certainement quelque part l'intention d'une alliance entre les deux feuilles, s'il exprime quelque chose. Le Montreal Canadien est dans cette position à l'égard du Montreal Witness que nous voyions il n'y a pas longtemps citer son confrère à l'appui d'une assertion du Bas-Canada dans les cahiers des élections de décembre. Le Montreal ne nie pas cette coïncidence. Il dit seulement: "Nous prions les Mélanges de croire que nous n'avons aucun contrôle sur le Witness: s'il abuse de nos paroles, s'il nous prête des pensées que nous n'avons jamais eues, ce n'est certes pas notre faute."

Est-ce que le Montreal n'a pas eu la pensée, que lui prête le Witness, d'accuser le clergé catholique de cabales aux élections récentes?

Nous serons juste envers le Montreal Canadien: il n'éprouve aucun penchant pour l'édification du Montreal Witness; nous ne voulons point l'en rendre solidaire. Seulement, quand le Witness vilipende de la manière la plus scandaleuse le clergé catholique; lorsqu'il publie pour le noircir les fabrications les plus obscènes, n'aurions pas le droit de demander au Montreal, qui se dit l'organe des canadiens-français, ce qu'il en pense? Il nous semble que la Minerve et les Mélanges-Religieux ne devraient point être seuls à revendiquer les droits de la justice commune en faveur du clergé catholique du Bas-Canada. Le peu de penchant, au reste, que témoigne le Montreal pour une alliance avec le Witness, justifie pleinement cette observation.

Candidatures Municipales.

QUARTIER DU CENTRE.—M. Harkin est le candidat que l'on désigne pour ce quartier.

QUARTIER ST-ANNE.—Le Pilot annonce les candidats suivants: MM. N. B. Corse, J. Hanley et Larkin.

QUARTIER ST-ANTOINE.—MM. Damase Masson et William Laurie se rendant à une réunion des électeurs, paraissent avoir des chances réelles de succès. M. Atwater qui se présente aussi, ne serait pas assuré de sa réélection.

QUARTIER EST.—La Gazette renvoie à ce quartier M. Louis Marchand qui n'y a pas songé. M. Jérôme Grenier, qui paraît y être populaire à bien juste titre, est l'un des candidats, et M. Joseph Tullin l'autre.

QUARTIER ST-LAURENT.—M. Rollo Campbell invité par un grand nombre d'électeurs à se porter candidat, aurait deux concurrents: MM. J. Whitlaw et B. Devlin, auquel on devrait ajouter M. H. Paré qui a bien les meilleurs titres à ce mandat.

QUARTIER ST-LOUIS.—MM. Louis Marchand et Joseph Grenier y sont accueillis avec faveur. Nous ne savons rien des chances de M. Patrick Riley qu'on leur donne pour compétiteur.

QUARTIER ST-JACQUES.—On parle de MM. Daniel Gorrie, John Graves et Godfrey; mais nous savons que MM. Pierre Labelle et Beau sont deux candidats très réels et bien soutenus par une forte proportion d'électeurs. Le conseiller E. Laroche, se retirerait, dit-on, faute d'une perspective assez encourageante.

QUARTIER ST-MARIE.—Le Pilot donne pour candidats à ce quartier: MM. A. Adams, d'Amour, J. Henderson, G. E. Molson et Joseph Lee.

M. Starnes, invité à se porter candidat au quartier Ouest, y aurait consenti. M. MacFarlane est aussi candidat pour la même division municipale.

Nous entendons dire que la voix publique désigne par avance le maire actuel de la cité comme devant être continué dans cet office par l'effet du suffrage populaire. Nous avons pour notre part bien des motifs de penser que

(A continuer.)

PENSÉE.

Les hommes ont été, sont et seront menés par les événements. Il y a une providence.

bligue dans les défilés, où, faute de subsistances, il aurait fallu périr.

Je dis que l'accusé est un négligent, ajouta le témoin, attendu qu'il aurait dû faire punir Thouvenot pour ne lui avoir pas remis ma lettre.

Eh! comment voulez-vous, répliqua Custines, que je le fesse punir, moi qui ignorais si cette lettre existait?

Custines a été averti, continua le témoin, par un bon citoyen, que les prussiens arrivaient; eh bien! il a voulu faire pendre le donneur d'avis. On fut obligé de le faire sauver pour éviter la mort.—En quel temps? — Dans le temps que les prussiens arrivaient. — Je n'ai aucune connaissance de ce fait, et je le nie.

Custines, continua le témoin, avait placé ces magasins dans des lieux qui n'étaient point sûrs et ne les faisait point suffisamment garder.

J'ai fait à cet égard, répondit l'accusé, toutes les démarches possibles, tant auprès du comité militaire que de celui du salut public. J'en ai même fait des reproches aux représentants du peuple près les armées du Rhin, et ce, en présence des administrateurs, à qui je dis:—Vous voulez donc abandonner nos magasins aux prussiens.—J'ai encore même dans ma correspondance une lettre d'un des administrateurs, qui se plaint de ce que je l'ai traité comme un homme qui avait l'intention de livrer les dits magasins.

Un autre témoin déposa que, quelques jours après l'arrivée de Custines à cette ar-

mée, les patriotes témoignèrent les plus vives inquiétudes sur un règlement qu'il se proposait de faire, et qu'elles augmentèrent lorsqu'ils virent que, dans tel ou tel cas, les soldats seraient fusillés; qu'on remarqua d'abord que, dans ces cas expliqués, la loi ne portait point du tout la peine de mort, et qu'ensuite le général n'avait point le droit de faire de pareils règlements; que la société populaire de Cambrai lui ayant écrit pour lui demander pourquoi il ne faisait point exécuter le décret relatif à l'uniforme national que devait prendre les officiers des troupes de ligne, il ne lui fit point de réponse, ou du moins il ne la fit que longtemps après; que le 30 juin il donna au fil donner pour mot d'ordre, Condorcet, Paris; ralliement, Constitution.

J'ai fait le règlement dont parle le témoin, répondit Custines, contre les désorganiseurs et les fuyards, dont la quantité était effrayante, attendu qu'une partie des officiers était dans les mêmes principes et les favorisait. D'ailleurs ce règlement n'a été fait pour ainsi dire que comme un frein nécessaire pour contenir la discipline, puisqu'il est de fait qu'il n'a jamais été exécuté.

À l'égard de ce que le témoin dépose contre ma prétendue négligence à faire exécuter le décret dont il a parlé, cela n'est point exact, puisque moi-même j'ai donné les ordres pour l'achat de drap bleu un grand nombre d'officiers prétextant n'avoir point les moyens de s'en procurer. C'est un fait que j'écrivis à Cambrai aussitôt qu'il me fut possible. Ainsi, cette dénonciation que le témoin se plaint à

faire en ce moment contre moi, n'est point fondée, et n'a pas dû être. Il dit que j'ai donné au fait donner le mot d'ordre dont il parle, cela n'est pas encore vrai, puisque je n'étais point alors à l'armée, et que c'est le général Leveneur qui l'a donné en mon absence, et sans m'avoir prévenu.

Étant entré dans le camp, continua le témoin, pour distribuer des à nos braves soldats des journaux patriotiques, tels que le Journal de la Montagne, le Républicain, ou le Journal des Hommes libres, le Père Duchesne, 2 officiers nous arrêtèrent, en nous disant que nous étions des désorganiseurs venus exprès pour faire perdre au général la confiance des soldats. Nous fûmes entourés en peu de temps d'un nombre infini de soldats et d'officiers. Nous continuions notre distribution aux soldats, nonobstant les réclamations d'une partie des officiers, qui ne cessaient de crier que nous étions de la faction Bouchotte, et les agents de Colobry, et ce, en excitant les soldats à nous massacrer. Enfin les deux officiers nous ayant conduits devant Custines, et ayant fait leur rapport, il nous dit avec un visage imposant: Vous êtes des êtres trop méprisables; ou que je m'occupe de vous; de suite il donna l'ordre aux officiers Chéris et Jarry, qui nous avaient arrêtés, moi et mon secrétaire, de nous conduire par devant les représentants du peuple; ce qui ayant été exécuté, l'un d'eux nous envoya à la citadelle de Cambrai, où nous avons resté deux jours.

Il est faux, répliqua Picoté, que ce soit moi qui aie donné les ordres d'arrêter la dis-

tribution de journaux dont parle le témoin. Il est également faux que j'aie tenu le propos qu'il m'impute. Je n'ai jamais dit, vous êtes trop méprisables; le fait est que les représentants du peuple n'ayant fait part d'un arrêté qu'ils voulaient prendre pour empêcher l'introduction et la distribution des journaux qui répandaient des diatribes contre moi, je les priai de m'en rien faire, attendu que les soldats mettraient en parallèle ces diatribes et ma conduite; d'ailleurs les soldats voyaient d'un très mauvais œil la distribution de ces journaux.

J'ai entendu dire, ajouta le témoin, dans les premiers jours de juin, à Custines, que Marat et Robespierre étaient des agitateurs, et que Danton était leur complice.—Comment s'écarterait-il, ou ne les prendra donc jamais dans leurs propres filets!

Je conviens, répondit Custines, qu'à l'époque des derniers troubles de Paris, voyant la convention influencée par la multitude, attribuant cet état de choses à l'impression que faisaient sur le peuple les écrits de Marat et les opinions de Robespierre, j'ai regardé le premier comme un perturbateur, et le second comme un exagéré. Quant à Danton, à qui je connaissais infiniment d'esprit et de talents, n'ayant pas jugé Dumouriez lorsqu'il était auprès de lui, et ne l'ayant pas dénoncé lorsqu'il était de retour, je n'aurais pu m'empêcher de le regarder comme un de ses complices, intéressé à ne point déclamer contre lui.

Hofmann, président de la convention nationale mayennaise, déposa avoir lu dans les journaux que Custines l'avait fait mettre en

prison. Il observe que cela n'est pas vrai, que seulement il l'avait menacé de le faire prendre s'il continuait à parler de lui.

Je ne connaissais pas le docteur Hofmann, répondit Custines; on m'avait dit que c'était un agent des puissances étrangères, soudoyé pour entretenir le désordre. J'ai su depuis que c'était un excellent patriote; son civisme m'a été attesté par plusieurs députés de la convention. J'observe que je n'ai pas dit que je le ferais pendre s'il parlait de moi, mais bien s'il parlait contre la révolution.

Custines me connaissait très bien, répliqua le témoin; je lui avais offert de lui livrer une quantité considérable de fourrages. Il s'était entouré d'un tas d'administrateurs qui étaient ses adorateurs. Ceux-ci faisaient enlever aux habitants leurs provisions, plutôt que d'en aller chercher dans le pays d'Armstadt et dans le Haguenau. Les paysans qui étaient prononcés pour la révolution furent en peu de temps contre. On se disait: Mais quelle est donc cette liberté dont on nous parle? Après que, je l'eus dénoncé comme ayant négligé ses devoirs il s'avisa de faire planter cinq poteaux dans Mayenne pour nous faire aimer la liberté.

(A continuer.)

PENSÉE.

Les hommes ont été, sont et seront menés par les événements. Il y a une providence.

nul homme ne réunit des titres plus sûrs à la bienveillance de la cité que M. Wilson...

Le Pays est apparu hier conformément à son programme. La rédaction en est remarquablement soignée...

Un froid piquant se fait sentir depuis hier; ce matin à 7 heures, il atteignait à 23 degrés de Réaumur.

Victimes de l'Intemperance.

John Coughel, résident du township de Niagara, périt misérablement en décembre. Il avait passé le temps à boire dans une auberge...

Terrence O'Neill vient de mourir victime de sa funeste passion pour les boissons spiritueuses, après une maladie de quelques jours.

On a trouvé le corps de Mary Black dans la rue John. Elle avait vécu dans une propreté habituelle. Depuis quelque temps, elle allait de travers en travers...

Le 23 décembre, le nommé John Ryan, résident du township de Ramsay, tua sa femme d'un coup de bêche qu'il lui asséna sur la tête...

Lundi, Joseph Whitehead, de Port Stanley, quitta sa demeure pour aller conduire un parti de marins à Hamilton. Ses chevaux étant épuisés comme il arrivait à Woodstock...

Dimanche dans l'après midi, une enlèvement eut lieu sur le corps d'une femme de couleur nommée Betsy Macarley qui avait sa demeure sur la rue Victoria.

CORRESPONDANCES.

L'intemperance renaîtra-t-elle? C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

ment. Aux comités que nous avons désignés comme ayant eu la gloire de faire main basse sur les auberges...

On ne doit pas oublier, en nous voyant si prononcé contre les maisons débauchées, sous-malheureuses...

Voilà le haut crédit dont jouit le prétendu soin d'établir des auberges, et jusqu'à sept dans une paroisse.

Nous disions que sur cette grande affaire le clergé serait toujours à son poste. Le mandement énergique et si plein de moyens efficaces que vient d'émaner le respectable chef...

L'autorité municipale seule, dans chaque comté, a le droit de confirmer les certificats des électeurs qui trouvent à propos d'établir des auberges...

UN TEMPERANT. M. le Rédacteur, L'autorité municipale seule, dans chaque comté, a le droit de confirmer les certificats...

Voilà le haut crédit dont jouit le prétendu soin d'établir des auberges, et jusqu'à sept dans une paroisse.

Nous disions que sur cette grande affaire le clergé serait toujours à son poste. Le mandement énergique et si plein de moyens efficaces que vient d'émaner le respectable chef...

L'autorité municipale seule, dans chaque comté, a le droit de confirmer les certificats des électeurs qui trouvent à propos d'établir des auberges...

ront de zélés partisans de la plus belle des causes, celle qui intéresse à un si haut degré la religion, la patrie et le bonheur domestique de chaque membre en particulier de la société.

Pour que les Juges de Paix et le Maire dans un Comté confirment les certificats en question, il faut que les personnes qui en désirent la confirmation prouvent qu'elles se sont présentées dans la chambre du conseil au jour et lieu fixé pour les séances trimestrielles...

Nous avons cru important d'entrer dans ces détails, parcequ'il importe que la loi concernant les auberges et les aubergistes soit bien interprétée, afin qu'aucune erreur n'en parvienne aux dispositions.

P. S. Le Conseil Municipal du Comté de Beauharnois No. 2 a déjà refusé de confirmer les certificats pour l'établissement d'auberges licencées dans ce comté.

St. Rémi, 9 janvier 1852.

FAITS DE L'ETRANGER.

France.

SITUATION.

M. Louis Veillot dit dans l'Univers du 20 décembre, au sujet du coup d'état de Louis-Napoléon: —

Le 2 décembre est l'acte le plus anti-révolutionnaire qu'il y ait dans notre histoire depuis soixante ans. L'esprit de sédition, sous toutes ses formes, a éprouvé ce jour là sa plus humiliante défaite.

Depuis le 2 décembre il y a en France un gouvernement et une armée, une tête et un bras. A l'abri de cette double force, toute poitrine honnête respire, tout bon désir espère.

Le 2 décembre, est tombée l'insolence du mal, et ceux qui menaçaient la société, qui lui amoussaient, à jour et à heure fixes, sa ruine totale, ceux-là sont abattus.

La propriété n'a plus pour perspective le pillage, la famille le déboulement et la destruction, la religion le martyre.

Le Chef de l'Eglise n'est plus sur le chemin d'un nouvel exil, d'un nouveau calvaire.

Les bases de la société humaine ne sont plus mises en question par le sophisme armé de poignards.

Nous sommes mis en demeure de dire demain si nous voulons que ces grandes conquêtes de 1831 soient conservées, régularisées, développées.

Pour notre part devant Dieu et devant les hommes, la main sur notre conscience, comme Français et comme catholique, nous disons: Oui, cent fois oui!

LOUIS VEILLOT.

A la vue de la crise sociale qui se préparait, le haut clergé de France n'a pas hésité à proclamer son adhésion au gouvernement de Louis-Napoléon et à la continuation de ses pouvoirs.

EVÊCHÉ DE STRASBOURG. Strasbourg, le 16 déc. 1851. Messieurs, Quoique j'aie déjà répondu d'une manière fort nette et fort précise à ceux d'entre vous qui m'ont consulté sur la ligne de conduite à suivre dans les graves circonstances où nous nous trouvons...

la ruine de l'ordre social dépend du vote que la France est appelée à émettre le 20 et le 21 de ce mois.

Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mon estime et de mon affection. J. ANON, Evêque de Strasbourg.

EVÊCHÉ DE CHALONS.

Châlons, le 14 déc. 1851.

A M. le Rédacteur de l'Univers, Je trouve aujourd'hui dans les journaux la lettre de Mgr l'Evêque de Chartres, qui donne à son clergé le conseil de voter en faveur de notre Président, le prince Louis-Napoléon; il n'a fait en cela qu'exprimer la pensée de tous les gens de bien, de tous les Evêques.

Dieu est avec M. le Président; cette mission suffit pour que nous nous fassions un devoir d'être tous à lui.

Votre affectueux serviteur, M. J., Evêque de Châlons.

EVÊCHÉ DE SAINT-BRIEUC.

Saint-Brieuc, le 17 déc. 1851.

A M. le Rédacteur de la Bretagne, Voulez-vous porter la lettre ci-jointe à la connaissance de mon Clergé par les moyens de publicité que vous avez à votre disposition. Vous obligerez beaucoup celui qui est avec une haute considération, Monsieur, etc.

J. J. PIERRE, Evêque de Saint-Brieuc.

Saint-Brieuc, le 17 déc. 1851.

Monsieur et cher Rédacteur, On m'avait dit hier et on vient de me répéter aujourd'hui qu'on a envoyé dans tous les presbytères de mon diocèse une circulaire par laquelle on engageait les prêtres à s'abstenir de voter pour le prince Louis Bonaparte dans les journées des 20 et 21 du courant.

On vous prie en même temps de donner aux fidèles des avis dans le même sens. Cela me met dans la nécessité de vous faire savoir que cette pièce, si elle existe, ne vient ni de près ni de loin de l'Evêché, ni directement ni indirectement.

Je suis avec estime et affection, Monsieur et cher Rédacteur, votre dévoué serviteur. J. J. PIERRE, Evêque de Saint-Brieuc.

On nous écrit dit l'Univers, du Mans, que Mgr l'Evêque du Mans a invité MM. les curés de son diocèse à prêter leur concours actif à la prolongation des pouvoirs du prince Louis Napoléon Bonaparte.

Mgr l'Evêque du Mans sait parfaitement que la question est encore plus sociale que politique, et n'a pas hésité un instant à donner son adhésion aux mesures prises par le président de la République.

Voici à peu près le sens de la circulaire de Mgr l'Evêque du Mans: Il n'y a pas de milieu possible aujourd'hui entre les pouvoirs demandés à la France par le prince Louis Napoléon Bonaparte et l'anarchie poussée à ses dernières limites de civilisation.

A ceux qui conservent encore des espérances pour un autre ordre de choses plus en harmonie avec le passé, l'illustre Prélat dit que, si ce retour est possible, le vote pour Louis Napoléon Bonaparte est le seul moyen d'y arriver.

En supposant une restauration quelconque, il est indispensable de considérer auparavant les institutions si ébranlées de la France, et il n'y a dans ce moment que la sagesse et la fermeté du Président qui ont entrepris une œuvre aussi considérable.

Nous pouvons ajouter qu'un grand nombre de curés du vaste diocèse du Mans ont déjà envoyé leur adhésion au comité central de l'élection des 20 et 21 décembre.

Faits Particuliers du 4 Décembre à Paris. Dans la nuit si meurtrière du 4 décembre, la lutte s'était à peine ralentie sur les boulevards, et l'on entendait encore sur divers points la sinistre crépitation d'une vive fusillade, quand un ecclésiastique vint courageusement apporter les consolations de la religion aux victimes de la lutte.

Ce digne prêtre, qui a été reconnu pour être M. Pabbé Denys, aumônier en chef de l'Hôpital Saint-Louis, s'était fait accompagner d'élevés en médecine et d'une vingtaine d'infirmiers du service de l'hôpital.

Un témoin oculaire, dont la parole inspire la plus grande confiance, raconte un fait significatif qui se passa rue Saint-Martin. On construisait une barricade dans cette rue. Les vivres étaient déplacés par un certain nombre d'individus étrangers au quartier.

On construisait une barricade dans cette rue. Les vivres étaient déplacés par un certain nombre d'individus étrangers au quartier. Quelques personnes essayèrent d'empêcher cette criminelle besogne. Mais elles furent intimidées ou repoussées par les insurgés.

On construisait une barricade dans cette rue. Les vivres étaient déplacés par un certain nombre d'individus étrangers au quartier. Quelques personnes essayèrent d'empêcher cette criminelle besogne. Mais elles furent intimidées ou repoussées par les insurgés.

On construisait une barricade dans cette rue. Les vivres étaient déplacés par un certain nombre d'individus étrangers au quartier. Quelques personnes essayèrent d'empêcher cette criminelle besogne. Mais elles furent intimidées ou repoussées par les insurgés.

On construisait une barricade dans cette rue. Les vivres étaient déplacés par un certain nombre d'individus étrangers au quartier. Quelques personnes essayèrent d'empêcher cette criminelle besogne. Mais elles furent intimidées ou repoussées par les insurgés.

reux égarés ou stupéfiés qu'ils avaient attirés dans cette lutte, et qu'ils abandonnaient au moment du péril.

Décédés:

A Berthier, le 31 ult., M. Joseph Giroux ancien et respectable citoyen du lieu, à l'âge de 73 ans. Au même lieu, le 6 ult., M. L. Bonin, à l'âge patriarchal de 81 ans.

ANNONCES.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES sous-signés expédient toutes les semaines, par Steamer, des commandes pour la France. Les personnes désireuses de les charger de quelques ordres, pour Livres, Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instruments de Chirurgie ou de autres autres Mairies Françaises, sont priées de vouloir bien les transmettre le plutôt possible.

É. R. FABRE & Cie. Montréal, 16 Janvier 1852.

PROMAGE DE GUYERRE, 1ère qualité, Prix 1s. 61. la lb. à vendre par

É. R. FABRE & Cie. 16 Jan. 1852.

MÉMOIRES D'OUTRE TOMBE par M. De-Châteaubriand 2 gros et grand 8°. prix 20s.

ANNALES DE LA PROPAGATION DE LA FOI, Recueil Périodique des lettres des Evêques et des Missionnaires des Missions des deux mondes, et de tous les documents relatifs aux Missions et à l'Association de la Propagation de la Foi.

Collection faite suite à toutes les éditions des lettres édifiantes 14 vols 8°. prix 14 en vente chez É. R. FABRE & Cie. 16 Jan. 1852.

AVIS.

EST par ces présentes donné aux habitants de la Comté de Rouville, Missisquoi et autres, que par les amendements faits dans la dernière Session du Parlement Provincial à l'acte pour l'établissement de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la Compagnie maintenue établie à Saint-Jean, C. E., sous la direction de Messieurs Gabriel Marchand, Président, Pichard, B. M. Ginnis, Nelson, Mott, John Yule, T. F. Allard, Charles J. Peirce, Charles Soyannor, Charles Roy et Édouard Bourgeois, peut et est prêt à assurer des propriétés dans aucune partie de ce District excepté dans la Cité de Montréal.

Les avantages qui résulteront de cette Société en donnant aux habitants le moyen d'assurer chez eux sans avoir recours à l'étranger qui, enlevant leur argent hors du pays, les expose à contribuer aux payements des pertes qu'il pourrait subir, cette Compagnie espère que les habitants des Comtés des environs voudront bien encourager une association qui, en mettant chaque individu assuré à ce Bureau à l'abri des pertes ruineuses causées par le feu, lui donnera en même temps une plus grande sûreté qu'une assurance chez l'étranger.

Le sousigné est le seul Agent de cette Compagnie, lui seul est autorisé à assurer des propriétés et sera toujours prêt à se transporter dans aucune partie du District, quand le produit du montant à assurer payera les dépenses de voyages.

LOUIS MARCHAND, Agent S. et G. Saint-Jean, District de Montréal, Janvier 1852.

ORNEMENTS D'EGLISE, ETC., ETC.

Le sousigné informe très respectueusement MM. les Curés, qu'il recevra avec beaucoup de reconnaissance, les ordres qu'on voudra bien lui confier pour Livres, ORNEMENTS D'EGLISE ou tous autres objets qu'on désirerait faire venir d'Europe; il espère que tous ceux qui l'honoreront de leur confiance, auront à se féliciter de lui avoir donné la préférence. Vu que son agent, M. Joseph CHERMASIE de Québec, qui vient de partir pour l'Europe, en fera lui-même le choix, et qu'il peut lui adresser à ses commandes d'ici au 1er février prochain.

J. B. ROLLAND, Rue St. Vincent. Montréal, 9 janvier 1852.

CORPORATION DE MONTREAL.

LISTES DES VOTEURS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les LISTES DES VOTEURS pour les différents Quartiers de la Cité, faites par les collecteurs des dits quartiers respectivement selon les dispositions de l'acte 14 et 15 Vict. chap. 123, ont été livrées au sousigné; que, conformément aux dispositions du dit acte, les dites listes des VOTEURS seront exposées à l'Hôtel de Ville, pour l'examen de toutes personnes y concernées, à des heures convenables, (savoir: depuis dix heures, A. M., jusqu'à quatre heures, P. M., tous les jours) depuis le PREMIER jusqu'au QUINZIÈME jour de JANVIER prochain, inclusivement, et toute personne qui demandera à être ajoutée aux dites listes des VOTEURS, ou tout électeur qui désira en faire rayer aucun nom, fera cette demande PAR ECRIIT et signé de son nom, mentionnant le quartier auquel il appartient, et la fera livrer au sousigné, le ou avant le dit quinzième jour de janvier prochain.

J. P. SEXTON, Greffier de la Cité. Bureau du Greffier de la Cité. Hôtel de Ville. Montréal, 23 déc. 1851.

CALENDRIER

ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL

À vendre chez

E. R. FABRE ET Cie, Rue St. Vincent, No. 8. Montréal, 28 novembre 1851.

LE REPERTOIRE DE L'ORGANISTE.

À VENDRE:

Chez l'Auteur, Grande Rue du Faubourg St. Laurent (près de Pontreux), No. 9. J. B. LABELLE. Montréal, 31 octobre 1851.

N. B. Les souscripteurs qui ont donné leurs noms à l'avance, peuvent obtenir leurs exemplaires au Sec. Général de l'Evêché.

